

Adresse du tribunal du district de Beaumont (Haute-Garonne), lors de la séance du 11 brumaire an III (1er novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du tribunal du district de Beaumont (Haute-Garonne), lors de la séance du 11 brumaire an III (1er novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. pp. 278-279;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21476_t1_0278_0000_7

Fichier pdf généré le 04/10/2019

longtems simulé de s'emparer de la force du peuple pour l'écraser de sa propre massue.

Il vous restoit encore une grande victoire à remporter sur leur trop nombreux sectateurs, votre sublime adresse aux Français vient de les foudroyer; mais ne souffrés pas qu'ils se relèvent de cette défaite éclatante et s'il s'en trouvoit d'assés audacieux pour entreprendre de nouvelles trames et fomenter au milieu de la République les désordres de l'anarchie, frappés les au premier instant de votre suprême autorité et faites que le glaive de la loy s'appésentisse sur tous les coupables.

Rejettés de la société les hommes immoraux et sanguinaires, les fripons, les dilapidateurs de la fortune publique : ces vautours, enfin de la Révolution qui entouroient le char ensanglanté de l'insigne tyran Robespierre, et vous aurés déconcertés pour jamais les espérances criminelles de nos ennemis.

Ils ont fait tous leurs efforts pour ramener le système infernal de la terreur, parce qu'ils craignent l'oeil sévère de la justice. Ils vouloient cacher dans la confusion et le désordre leurs forfaits abominables et y trouver l'impunité; peut être même méditoient ils de nouveaux attentats contre leur patrie; mais vous avés arrêté leurs sinistres projets en maintenant la justice à l'ordre du jour : elle sera sans cesse la terreur du crime. Soutenés avec vigueur les principes que vous avés solemnellement proclamés; poursuivés sans relache les intrigants et les ambitieux, protégés l'innocent, donnés votre confiance aux hommes probes et vertueux; ne souffrés jamais que quelques individus, ou une section du Peuple, s'emparent de l'autorité que vous tenés du peuple entier, ce dépôt sacré ne peut être entamé sans que la Liberté et l'Egalité courent les plus grands dangers; pour nous fonctionnaires publics nous propagerons vos principes en marchant sous l'égide des loix et s'il le faut nous cimenterons avec vous, de notre sang le bonheur de la Patrie.

SIMON, *président et 11 autres signatures dont celle de l'agent national.*

17

La société populaire de Verneuil [Eure], après avoir félicité la Convention sur son Adresse au peuple et protesté de son dévouement à la représentation nationale, témoigne de son désir qu'un représentant de peuple soit envoyé dans le département de l'Eure, elle demande ensuite que le comité de Sûreté générale s'occupe de l'examen des pièces qu'elle lui a remises afin d'en obtenir une décision sur la calomnie qui a osé l'attaquer.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de Sûreté générale (61).

18

Le tribunal du district de Beaumont, département de la Haute-Garonne^a; la société populaire d'Auxonne [Côte-d'Or]^b; les administrateurs du district de Mortagne [Orne]^c; les administrateurs du directoire du département de la Nièvre^d; le conseil général de la commune de Montluçon [Allier]^e; la société populaire de Gournay-en-Bray [Seine-Inférieure]; la société populaire de Barraton [ci-devant Saint-Raphaël, Var]^f; l'agent national du district de Castel-Sarrazin [Haute-Garonne]^g, félicitent la Convention nationale sur son Adresse au peuple et lui jurent un entier dévouement.

Mention honorable, insertion au bulletin (62).

a

[Les membres composant le tribunal du district de Beaumont à la Convention nationale, s. d.] (63)

Representans du Peuple

Vous etes les fondateurs du premier gouvernement qui honnore la terre; la liberté et l'égalité en sont les bases sacrées; vous avés la gloire de l'avoir conçu sans aucun modèle et c'est au milieu des fureurs de la tyrannie contre la trop tardive insurrection de la nature que vous l'avés établi.

On en trouve bien quelque nuance chés nos ancetres errants et parmi ces hommes que l'esclave appelle sauvages parce qu'ils refusent de porter des fers; mais dans les peuples prétendus policés, on ne voit au contraire que la servitude de l'homme toujours plus ou moins atrocement organisée et toujours environnée de chaînes qui la signalent.

Et ce gouvernement qui rappelle l'homme au sentiment si essentiel de sa propre dignité, qui lui restitue le trésor inaliénable des droits attachés à son existence et le seul qui puisse lui garantir les avantages qu'il est fondé à attendre du libre exercice de ses puissantes facultés. Des hommes d'une perversité inouïe ont osé entreprendre de le renverser pour nous asservir de nouveau, et nous enchaîner au joug infame de leur tyrannique domination. Mais leur scélératesse n'a pû se dérober à votre surveillance et bientôt ils ont subi la punition due à leurs attentats, ils ne sont plus.

Dignes mandataires d'un peuple qui veut absolument vivre libre ou mourir, agissés toujours avec la même énergie, écrasés tous ceux qui voudroient encore détruire votre ouvrage;

(62) P.-V., XLVIII, 143-144.

(63) C 323, pl. 1388, p. 14. *Bull.*, 14 brum. (suppl.).

(61) P.-V., XLVIII, 143. *Bull.*, 14 brum. (suppl.).

et sur tout qu'une modestie qui pourroit être fatale à la sublime régénération qui vous est confiée ne vous engage pas à quitter votre poste avant de l'avoir solidement affermie.

LAURENS, *juge président*, LAFORCADE, *greffier*, LAPORTE, *faisant les fonctions de commissaire national en l'absence du citoyen Jullien en congé pour le rétablissement de sa santé et les signatures illisibles de trois autres juges.*

b

[*La société populaire d'Auxonne à la Convention nationale, le 25 vendémiaire an III*] (64)

Liberté, Égalité.

Représentants,

Nous recevons dans l'instant votre adresse aux François; et par le mouvement unanime qu'en a produit la lecture dans notre séance, il a été délibéré de vous exprimer sans désemparer nos sentiments d'admiration et de reconnaissance d'avoir proclamé avec la force et la dignité qui vous conviennent les principes qui ont toujours dirigé les vrais amis de la République et qui n'ont jamais cessé d'être les nôtres. Nous sommes certains, Représentants, que l'éloquence du cœur est la seule digne de vous; et nous n'ajouterons à cette courte expression de notre dévouement que de nouvelles instances pour vous engager à rester inébranlablement à votre poste jusqu'à l'affermissement de la République.

Nous jurons de nouveau de n'avoir jamais d'autre point de ralliement que la Convention nationale et de mot d'ordre que celui cy : *Vive la République; Vive la Convention nationale.*

SERVET, *président et 132 autres signatures.*

c

[*Les administrateurs du directoire du district de Mortagne au président de la Convention nationale, le 26 vendémiaire an III*] (65)

Citoyen,

Nous t'adressons l'adhésion de l'administration à l'adresse de la Convention au peuple français, nous l'avons félicitée en la personne du citoyen Genissieu, représentant du peuple en mission dans le département de l'Orne, et présent en notre commune, sur la continuation de ses glorieux travaux, et sur la ferme résolution où elle est de ne quitter le gouvernail du vaisseau de la République qu'il ne soit arrivé

au port du calme et de la paix, dégagé des orages des factieux et des écueils des malveillans.

Salut et amitié.

DELESTANG.

[*Extrait du registre des délibérations du directoire du district de Mortagne, le 25 vendémiaire an III*] (66)

En la séance publique du 25 vendémiaire l'an trois de la République Française, une et indivisible, où étoient les citoyens, Vaillant, président, Bourneuf, J. Aubert, Delestang, Mery Adour et Gohyer, agent national.

Le directoire adhérant aux principes et aux grandes vérités énoncées dans l'adresse de la Convention nationale aux français, a ouï l'agent national, unanimement arrêté de se transporter chez le citoyen Genissieu, représentant du peuple, envoyé dans les départemens de l'Orne et de la Sarthe, de présent en cette commune, à l'effet de féliciter en la personne de ce citoyen la représentation nationale sur la continuation de ses glorieux travaux et sur la ferme résolution où elle est de ne quitter le gouvernail du vaisseau de la République qu'il ne soit arrivé au port du calme et de la paix dégagé des orages des factieux et des écueils des malveillans.

Expédition de la présente adhésion sera envoyée au président de la Convention nationale.

Certifié conforme au registre par nous président.

VAILLANT.

d

[*Les administrateurs du directoire du département de la Nièvre à la Convention nationale, Nevers, le 26 vendémiaire an III*] (67)

Liberté, Égalité, Fraternité ou la mort.

Représentans du peuple français.

Vous avez ordonné la mort du tyran et le tyran n'est plus. Aujourd'hui vous voulez écraser la tyrannie et la tyrannie sera détruite.

Vous voulez que le triomphe des moeurs, de la justice s'établisse, il s'établira : Punissez les traîtres, les conspirateurs, les fripons et les intrigans et la république se consolidera. Les principes de votre adresse sont les notres.

N'abandonnez pas le gouvernail du vaisseau de l'État, et si des mains usurpatrices vouloient vous l'arracher... Parlez... et la République sera encore une fois sauvée.

Vive la République, vive la Convention nationale.

BADAULE, *président et 4 autres signatures.*

(64) C 325, pl. 1407, p. 4. *Bull.*, 14 brum. (suppl.).

(65) C 323, pl. 1388, p. 15.

(66) C 323, pl. 1388, p. 16.

(67) C 323, pl. 1388, p. 18. *Bull.*, 14 brum.